



MAIRIE DE TIERCELET
Tél: 03 82 89 12 80
secretariat@tiercelet.fr
www.tiercelet.fr

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 054-215405259-20241022-A_2024_100-AR

A_2024_100
**ARRETE DU MAIRE PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA
REGLEMENTATION GENERALE DE VOIRIE ET OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC POUR LE STOCKAGE DE MATERIAUX A
DESTINATION DES TRAVAUX RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU ET
RESIDENCE DU MOULIN**

Le Maire de la Commune de TIERCELET, Monsieur Frédéric KARLESKIND,

VU les articles L.2213 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1, L 411-3, R 411-8 et R 411-25 ; Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I _ 8e partie _ signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 10 avril 2009 modifié ;
VU la demande de l'entreprise EUROVIA en date du 17 octobre d'occupation du domaine public pour des travaux d'aménagement de la chaussée et des trottoirs;
CONSIDERANT qu'il importe d'apporter des restrictions à la réglementation générale de voirie afin de permettre ces travaux ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du jeudi 24 octobre, la circulation s'établit comme suit à hauteur du 19 Rue Victor Hugo sur une distance de 300 m en direction de Thil:

Chaussée rétrécie au droit du stockage,
Vitesse limitée à 30 km/h au droit du stockage,
Stationnement interdit sur chaussée et sur trottoir au droit du stockage.

Article 2 : Ainsi, tout véhicule en stationnement interdit et gênant au titre des articles 1 du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement et d'un placement en fourrière.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'entreprise.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- à Madame le Sous-Préfet de Briey
- au Commissaire de Police de Mont-Saint-Martin
- au DITAM de Longuyon
- à l'entreprise EUROVIA chargée de travaux

Fait à Tiercelet, le 22 octobre 2024
Le Maire,
Frédéric KARLESKIND



Emis le 22/10/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 22/10/2024